

DEC130725DR10

Décision portant nomination de Madame Catherine Foussat aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité propre UPR22 intitulée Institut Charles Sadron (ICS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'avis du Comité Spécial Hygiène Sécurité de l'UPR22 en date du 30 juin 2011 ;

Vu la décision n° DEC122894DGDS portant renouvellement de l'unité propre UPR22 intitulée Institut Charles Sadron et nommant Monsieur Jean-Michel Guenet en qualité de directeur ;

Considérant que Madame Catherine Foussat a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Ile de France Ouest et Nord (DR5) du 7 au 9 novembre 2011 et du 1^{er}, 2 et 5 décembre 2011,

DECIDE :

Article 1^{er} : Madame Catherine Foussat, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité propre UPR22 Institut Charles Sadron, à compter du 1^{er} janvier 2013.

Madame Catherine Foussat exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Madame Catherine Foussat est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 28 février 2013

Le directeur de l'unité
Jean-Michel Guenet

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle Bujan